



DÉCLARATION LIMINAIRE

CAP B DU 11 SEPTEMBRE
2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis cet été, la situation sociale s'est profondément tendue. Les annonces gouvernementales autour du budget 2026 et des mesures d'économies plongent les agents dans l'inquiétude et la colère.

La **CFDT** tient à rappeler ici que les agentes et agents du ministère des Armées, comme l'ensemble des fonctionnaires, ne sont pas responsables de la dette publique. Pourtant, ce sont bien eux qui se voient une fois de plus mis à contribution par des décisions brutales et injustes.

Nous refusons :

- la suppression de jours fériés,
- le gel des pensions et des prestations sociales,
- la dégradation des conditions de travail par toujours plus de flexibilité,
- le déremboursement de certains médicaments,
- une nouvelle réforme de l'assurance chômage,
- la remise en cause de la cinquième semaine de congés.

Ces mesures ne constituent pas une réponse équitable. Elles frappent les agents et les ménages modestes, tandis que les grandes entreprises et les plus hauts revenus restent épargnés.

La **CFDT** revendique au contraire :

- des moyens à hauteur des missions confiées aux services publics et en particulier à la Défense,
- des mesures de justice sociale et de lutte contre la précarité,
- des investissements massifs dans la transition écologique et la réindustrialisation,

- une véritable justice fiscale, avec une taxation plus forte des gros patrimoines et des dividendes,
- le maintien d'une protection sociale de haut niveau et l'abandon définitif de la retraite à 64 ans.

C'est dans ce climat tendu et difficile que, nous, commissaires de la CAP-B, siégeons aujourd'hui pour examiner des recours relatifs aux Comptes Rendus d'Évaluation Professionnelle (CREP). Ces recours révèlent une réalité préoccupante, des agents contestent des appréciations littérales où des objectifs sont qualifiés d'"atteints" au lieu de "dépassés", ou encore des formulations jugées trop sévères dans les appréciations littérales. Une formulation trop stricte peut conduire à des appréciations négatives, même pour des agents performants, simplement parce qu'ils n'ont pas "dépassé" les objectifs fixés.

Le CREP doit refléter objectivement la valeur professionnelle des agents, il se transforme trop souvent en un concours Lépine de la meilleure formulation. Certains espèrent ainsi obtenir des avancements et/ou un CIA en adéquation, mais l'enchaînement actuel : recours CREP, attribution des CIA, tenue de la CAP et la conclusion de celle-ci n'est pas ordonnancé comme il faudrait. Les agents peuvent ainsi voir leurs recours aboutir trop tard pour influencer l'attribution de leur CIA. Ce qui rend ce processus injuste.

Nous constatons, à la lecture des recours, que des éléments aussi anodins qu'un simple rhume dans l'année peuvent faire basculer l'appréciation d'un agent, passant d'"excellent élément" à "élément exécration". Cette situation, bien que caricaturale, illustre un malaise profond : le sentiment de ne pas être reconnu à sa juste valeur, aggravé par des taux d'avancement insuffisants.

Les recours montrent que les appréciations sont souvent perçues comme subjectives et influencées par des biais personnels ou contextuels. Par exemple, un agent peut être qualifié de "peu impliqué" en raison d'une absence pour raison de santé, alors que cette absence était justifiée et temporaire.

La **CFDT** alerte sur ces dysfonctionnements et s'interroge sur le processus d'évaluation qui doit garantir une appréciation juste, équitable et transparente, au service des agents et de la qualité du service public.

En conclusion, pour la **CFDT** un dialogue constructif local permettrait de résoudre de nombreuses situations conflictuelles

Merci de votre attention.